

# Groupement d'employeurs de Belledonne



Le groupement d'employeurs de Belledonne a été relancé début 2017 pour répondre aux besoins de main d'oeuvre de la profession agricole. Une salariée a ainsi été recrutée en juin pour un contrat initial de 2 mois. Le test étant concluant, aussi bien pour la salariée que pour les agriculteurs, un CDI est en train d'être signé. Si le contrat a évolué vers un plus gros volume horaire, il manque cependant quelques heures sur la période hivernale, alors si vous voulez nous rejoindre n'hésitez plus!

## Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le groupement d'employeurs !

### Qu'est ce qu'un groupement d'employeurs agricole ?

C'est une organisation qui a pour objet de mettre à disposition des agriculteurs adhérents un (ou des) salarié avec lequel elle a conclu un contrat de travail.

### Combien ça coûte ?

Une heure de travail du salarié coûtera exactement 14,69€ HT/heure, tarif qui comprend les congés payés,... A cela vous devez rajouter une cotisation à l'ADABEL (26 €) et à AgriEmploi (20 €) qui gèrent l'organisation et le suivi de l'emploi partagé.

### Je n'ai jamais eu de salarié auparavant, quelles sont les démarches ?

Pour accueillir un salarié vous devez disposer d'un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). Obligatoire depuis novembre 2002, il vise à assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs qui interviennent au sein des exploitations par des mesures de prévention. Des formations courtes sont organisées (Chambre d'Agriculture, AgriEmploi,...) pour rédiger son DUER directement en salle.

### J'ai déjà beaucoup de papiers à gérer, l'arrivée du salarié va-t-elle m'en rajouter beaucoup ?

Si de nombreux agriculteurs ne seraient pas contre un coup de pouce, beaucoup renoncent devant les démarches administratives qui viennent s'ajouter à un quotidien déjà bien rempli par les papiers en tout genre. C'est pourquoi ce groupement d'employeurs a été monté en partenariat avec AgriEmploi qui gère toute la partie administrative. Ainsi l'exploitant doit seulement établir le planning prévisionnel et valider le nombre d'heures effectuées par le salarié qui le remet à AgriEmploi.

### Cela m'intéresse mais je n'ai pas besoin de quelqu'un toute l'année, comment faire ?

Le groupement s'adapte aux besoins de chacun. Il n'y a aucune obligation à employer personnellement le salarié tous les mois de l'année ou de l'employer pour un nombre minimum d'heures par jour. C'est là toute la force du groupement, les besoins des différents adhérents se regroupent et se complètent pour former un contrat avec le salarié. Par exemple, un exploitant peut avoir besoin du salarié toute l'année le lundi après-midi, un autre ne voudra l'engager que sur la période estivale,...tous les formats peuvent être envisagés pour répondre aux besoins de chacun !

### Je peux changer les heures de travail du salarié comme bon me semble ?

Non, car chaque exploitant s'engage vis à vis du salarié et des autres agriculteurs. Cas de force majeur, si l'exploitant est dans l'incapacité de faire travailler le salarié il doit s'arranger avec les autres membres, sinon AgriEmploi interviendra pour trouver une solution mais cela doit rester exceptionnel. Cependant, le planning étant revu chaque année, l'exploitant peut à ce moment là revoir à la hausse ou à la baisse son engagement.

### Comment est défini le cadre réglementaire du groupement ?

En adhérant au groupement d'employeurs de Belledonne vous vous engagez à respecter le règlement intérieur d'AgriEmploi et la charte propre au groupement construite par les membres eux-mêmes.

### J'attends une aide sur des travaux spécifiques, le salarié en sera-t-il capable ?

Le salarié est recruté pour son profil pluridisciplinaire afin de répondre au maximum aux besoins de chacun. Tous les membres du groupement sont conviés à participer aux entretiens de recrutement afin d'engager la personne qui conviendra le mieux. Des formations du salarié sont aussi envisageables afin de compléter ses compétences.

## Témoignages...



" J'avais un peu peur au niveau financier de ne pas arriver à gérer car j'ai une petite structure mais comme nous décidons du nombre d'heures nécessaire, ça s'est bien passé. Je pense que l'on a vraiment trouvé quelqu'un qui correspond, qui est motivé et qui apprend vite. C'est sûr que c'était pas évident car dans le groupement il y a plusieurs structures, plusieurs ateliers et il fallait quelqu'un de polyvalent, de performant, qui touche à tout et prend des initiatives."

Ludovic Turenne, Ferme des Bichets



"Au début je me posais des questions car je n'ai jamais eu de salarié, je me demandais si le travail serait fait comme je le souhaite,... De mon côté je voulais avoir un salarié, non pas pour faire face à une production plus importante mais pour m'aider dans certaines tâches qui me sont difficiles donc ma crainte était que financièrement ça me pose problème mais cela rentre dans mes chiffres.

Pour l'instant tout est positif, le fait d'être dans un groupement me soulage car c'est un partage de responsabilités. De même le partenariat avec AgriEmploi, c'est un soulagement au niveau administratif. Pour accepter un travail comme celui là, le salarié devait avoir un caractère souple, faire preuve d'adaptabilité et c'est le cas de la salariée recrutée."

Nicole Ozanne, L'émeu d'Uriage



### Encore des questions ?

Vous pouvez contacter Charlotte Doucet, animatrice de l'ADABEL, au 06.61.02.62.97